

## **AMBRE part A (FR0012881720)**

### **Société de gestion : VESTATHENA**

### **OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE**

#### **Objectifs et politique d'investissement**

OPCVM de classification « actions internationales », Ambre a pour objectif de réaliser, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice FTSE Gold Mines TR libellé en euros (depuis le 1er avril 2015).

Le FCP est géré selon une gestion active, reposant sur une sélection de valeurs et n'a pas vocation à répliquer l'indice de référence.

Le FCP est investi dans des sociétés internationales de toutes tailles de capitalisation dont l'activité est liée à l'exploitation de l'or et des métaux précieux (argent, platine et dérivés) : exploration, extraction ou transformation de métaux précieux.

Le gérant procède à une analyse quantitative et qualitative détaillée des sociétés afin de rechercher des actifs au potentiel de croissance attractif.

La construction de portefeuille permet de diversifier le risque, en proposant une allocation dynamique entre les différents profils de sociétés :

- mines en cours de construction,
- sociétés junior,
- sociétés de production intermédiaires,
- sociétés minières senior,
- sociétés de royalties

Le FCP peut s'exposer sur les marchés des pays émergents dans la limite de 25% de son actif net. Les pondérations géographiques sont analysées ex-post, dans un souci de suivi des risques de change et des risques géopolitiques. Les devises peuvent faire l'objet d'une couverture discrétionnaire. L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 90% de l'actif net.

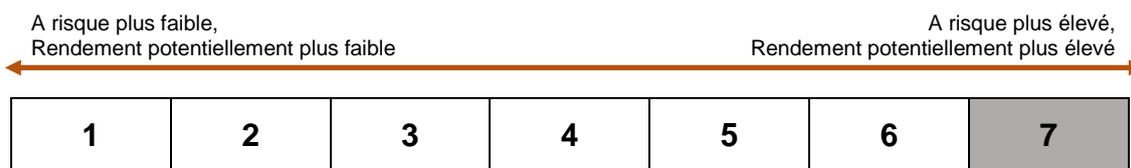
Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions du FCP de droit français ou européens et/ou en FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou non par VESTATHENA, et de toute classification.

Le FCP s'interdit d'intervenir sur les marchés dérivés de matières premières. Il pourra intervenir sur les instruments dérivés classiques (futures, acquisitions ou cessions temporaires de titres) traités sur des marchés organisés ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir une partie du portefeuille aux risques actions et change.

La gestion financière s'appuie sur une analyse fondamentale des sociétés spécialisées dans le secteur de l'or et de métaux précieux. Il privilégie la maîtrise de la volatilité dans la durée, par une sélection de titres privilégiant les grandes capitalisations et une large diversification des choix d'investissement.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés ; la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

#### **Profil de risque et de rendement**



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du FCP. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque du FCP pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [7] :** La volatilité des rendements fait ressortir un profil offensif dû à des investissements essentiellement réalisés sur des actions liées à l'évolution des matières premières sans limitation en termes de zones géographiques.

## Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : c'est le risque que la partie, avec laquelle un contrat a été conclu, ne tienne pas ses engagements. Le FCP peut entrer dans des opérations de gré à gré avec une contrepartie dont l'insolvabilité pourrait conduire le FCP à liquider ses positions à pertes.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

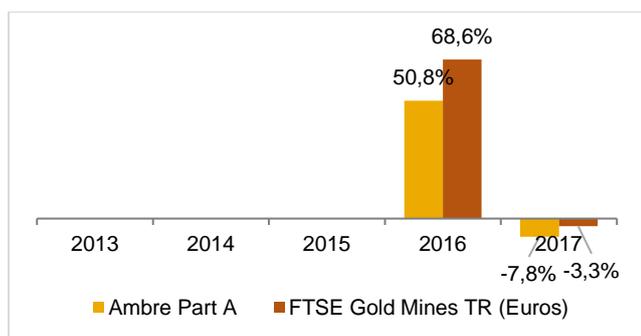
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants *	2,01%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice de référence FTSE Gold Mines TR en EUR
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : -	

\* Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 mars 2017, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com).

Les Frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La performance du Fonds est calculée coupons nets réinvestis

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la part : 6 août 2015

Devise de calcul des performances passées : Euro

## Informations pratiques

**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel)** : Le prospectus complet de l'OPCVM, les documents d'information clé des parts A, B et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : VESTATHENA, 65, rue de Monceau, 75008 Paris.

**Autre catégorie de parts** : part B.

**Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (VESTATHENA 65, rue de Monceau, 75008 Paris ; 01 83 79 04 98).

**Fiscalité** : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de VESTATHENA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

VESTATHENA est une société de gestion de portefeuille agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 janvier 2018.